

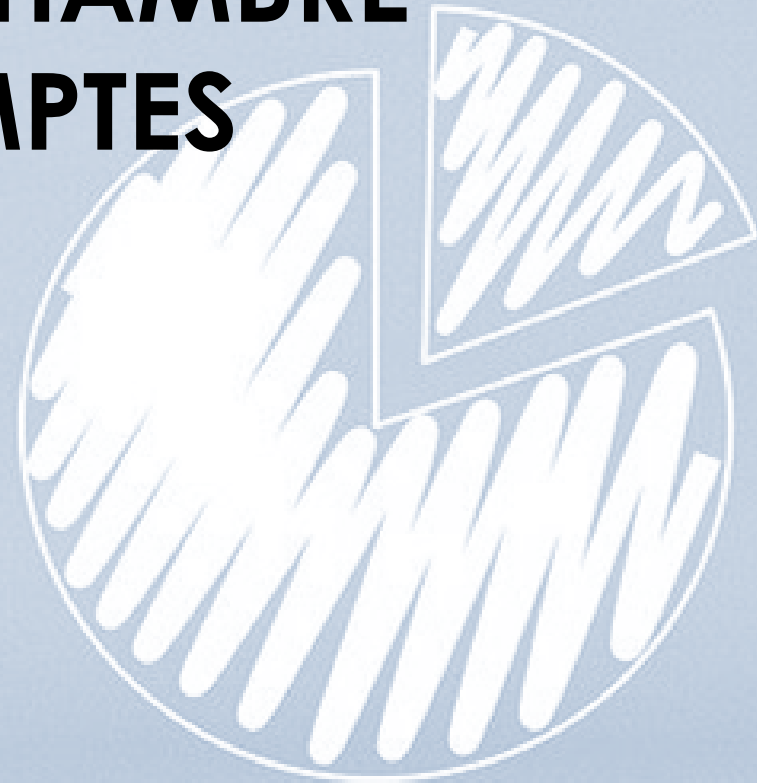


VILLE DE
LA FLÈCHE

PRÉSENTATION DES SUITES DONNEES AU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

EXERCICES 2015 À 2019

Conseil municipal du 27 juin 2022



▪ **Un nombre limité de recommandations**

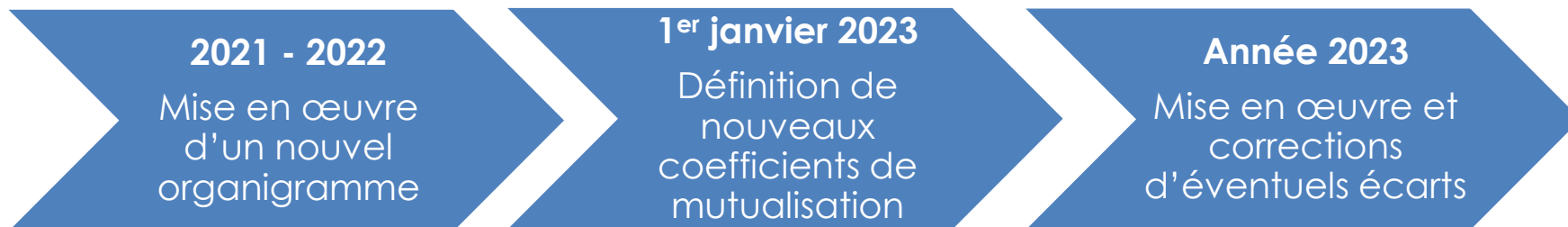
- **2 recommandations relatives à l'intercommunalité** (mises à disposition des agents à la communauté de communes, clarification dans l'exercice des compétences) ;
- **2 recommandations relatives aux subventions** attribuées aux associations (formalisation des procédures de contrôle des éléments transmis, définition de critères de subvention) ;
- **2 recommandations relatives aux actes budgétaires** (décisions modificatives, restes à réaliser).

▪ **Recommandation n °1 - Mutualisation des agents**

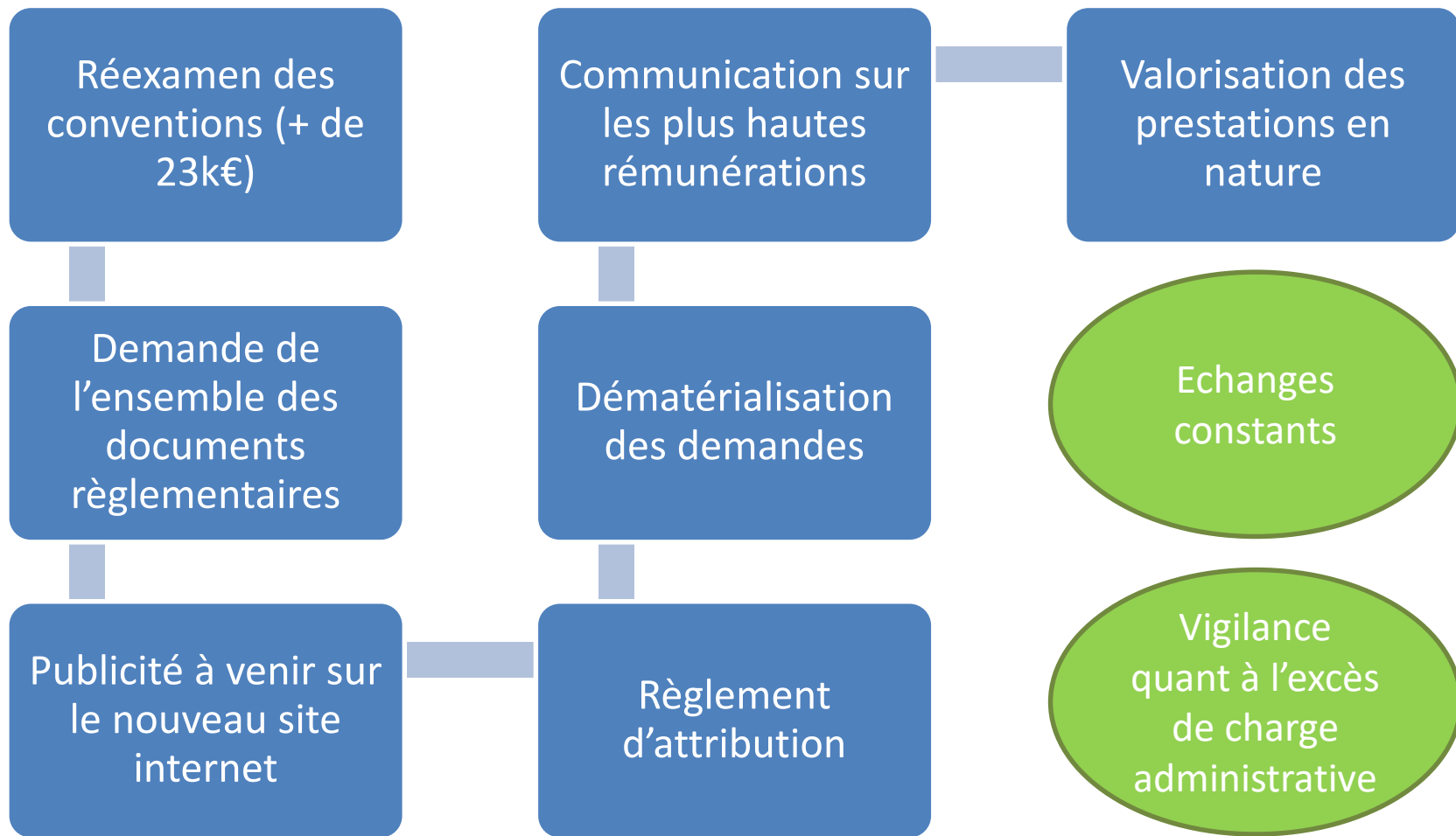
Calendrier initial



Calendrier revu



▪ **Recommandations n°2 et 3 : Politique d'attribution des subventions aux associations**



- **Recommandation n° 4 : Mettre un terme au vote concomitant de décisions budgétaires distinctes et voter dans un document budgétaire unique l'ensemble des décisions budgétaires relatives à un même exercice.**

Présentation en un document unique

- L'ensemble des documents budgétaires relatifs à un budget présentés au cours d'une séance font l'objet d'une décision unique

Simplification des documents présentés

- Présentation simplifiée en Conseil municipal (utilisation de powerpoints, de traductions graphiques, de tableaux de synthèse...)

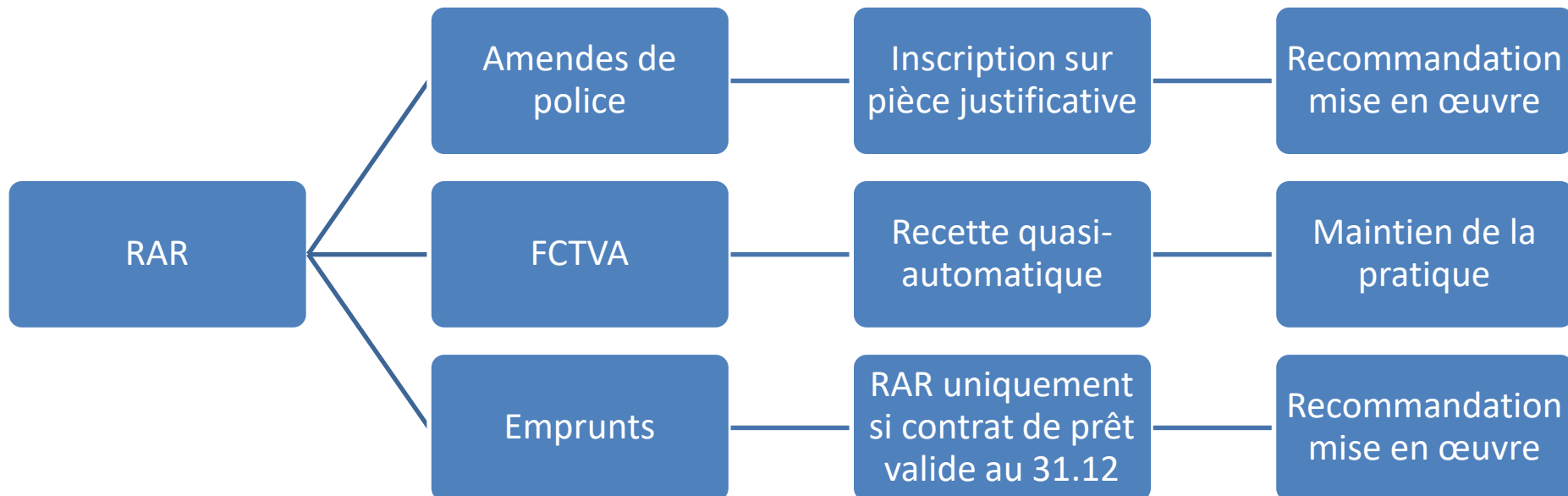
Accessibilité au public

- Mise en ligne des documents budgétaires sur le site internet de la commune

Prospective financière - PPI

- Cycle de conférences budgétaires en cours pour élaborer le PPI

- **Recommandation n° 5 : Ne comptabiliser les restes à réaliser en recettes que dans le strict respect des dispositions de l'article R. 2311-11 du CGCT les encadrant**



- **Recommandation N°6 : N'exercer aucune compétence, notamment dans le domaine économique, que les statuts de la communauté de communes du Pays Fléchois réservent exclusivement à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)**

Exercice de compétences communautaires très résiduel et antérieur aux transferts de compétences intervenus